



15ème législature

Question N° : 44845	De Mme Émilie Bonnard (Les Républicains - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Traitement des malades du Covid-19 à partir de l'ivermectine	Analyse > Traitement des malades du Covid-19 à partir de l'ivermectine.
Question publiée au JO le : 15/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Émilie Bonnard souhaite que M. le ministre des solidarités et de la santé lui indique s'il entend encourager le traitement des malades du covid-19 à partir de l'ivermectine considérée, selon les résultats d'une étude de l'Institut Pasteur, comme un agent thérapeutique encourageant, sans impact sur la réplication du sars-cov-2 mais soulageant l'inflammation et les symptômes qui en découlent.